



PREFECTURE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 27 - FEVRIER 2015

SOMMAIRE

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Direction de l'hospitalisation à domicile

Arrêté N °2015041-0012 - Arrêté de délégation de signature de Madame Laurence Nivet, Directrice de l'HAD AP- HP	1
---	---

Direction du groupe hospitalier hôpitaux universitaires Pitié Salpêtrière Charles Foix

Arrêté N °2015032-0002 - Arrêté de Délégation de signature du directeur du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Pitié Salpêtrière - Charles Foix en matière de marchés publics	3
--	---

Arrêté N °2015002-0006 - Arrêté de délégation de signature du DRCD	5
--	---

Direction spécialisée des Finances Publiques pour l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris

Autre N °2015043-0004 - Délégation de pouvoirs n ° 01-2015 du 12 février 2015	8
---	---



PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2015041-0012

signé par
Directeur de l'hospitalisation à domicile

le 10 Février 2015

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris
Direction de l'hospitalisation à domicile

Arrêté de délégation de signature de Madame
Laurence Nivet, Directrice de l'HAD AP- HP

Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R.6147-10 du Code de la santé publique

La Directrice de l'Hospitalisation à Domicile de l'AP-HP,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté n° 2014069-0002 modifiant l'arrêté directeur n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le Directeur Général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « patient »,

Vu l'arrêté directeur n° ANADDG2014/03 0004 portant nomination de Madame Laurence Nivet, aux fonctions de directrice de l'Hospitalisation à Domicile de l'AP-HP.

ARRÊTE

Article 1 :

À compter du 10 février 2015, Délégation générale de signature est donnée à :

- Mme Sonia BERNICOT, Directrice-adjointe HAD AP-HP
- Mme Marie-Agnès GUÉRAUD, Coordinatrice générale des soins HAD AP-HP
- Mme Catherine HUYNH-VAN-PHUONG, Directrice-adjointe HAD AP-HP
- M. Eric SIMON, Directeur-adjoint HAD AP-HP

de signer tous les actes relevant de la gestion de l'Hospitalisation à Domicile, dans le champ d'attribution de la Directrice de l'Hospitalisation à Domicile déterminé par l'arrêté n° 2014069-0002 sus-visé.

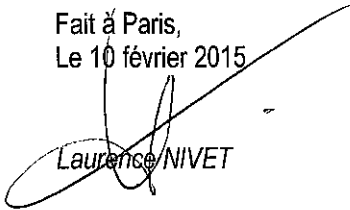
Article 2 :

L'arrêté n° 2014199-0023 du 18 juillet 2014 portant délégation de signature de la directrice de l'Hospitalisation à Domicile est abrogé.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Ile-de-France, Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police.

Fait à Paris,
Le 10 février 2015


Laurence NIVET



PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2015032-0002

signé par

Directeur du groupe hospitalier hôpitaux universitaires Pitié Salpêtrière - Charles Foix

le 01 Février 2015

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Direction du groupe hospitalier hôpitaux universitaires Pitié Salpêtrière Charles Foix

Arrêté de Délégation de signature du directeur
du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires
Pitié Salpêtrière - Charles Foix en matière de
marchés publics

Arrêté de délégation de signature

Le directeur des Hôpitaux Universitaires La Pitié Salpêtrière - Charles Foix

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles R 6147-5 et R 6147-10,

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics,

Vu l'arrêté directorial n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directorial n° 2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directorial n° 2013 319 0008 du 15 novembre 2013 portant délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP, pouvoir adjudicateur,

ARRETE

ARTICLE 1ER : Délégation de signature est donnée aux cadres de direction suivants, en vue de signer, au nom du Directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés :

- **Edith BENMANSOUR**, Adjointe au Directeur des Hôpitaux Universitaires Pitié Salpêtrière - Charles Foix et Directrice du site Pitié Salpêtrière

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée aux agents de catégorie A ou B suivants, en vue de signer, au nom du Directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés, à l'exclusion du choix de l'attributaire et de la signature du marché :

- **Stéphanie FORTE**, Directrice du site Charles Foix
- **Muriel BROSSARD-LAHMY**, Directrice des Services Economiques et Logistiques
- **Florence BIENTZ**, Directrice des Services Economiques et Logistiques Adjointe
- **Didier MARCELIN**, Ingénieur, Directeur de l'Investissement
- **Pascal SOUBIGOU**, Ingénieur, Directeur des Equipements
- **Annie BOISSON**, Ingénieur, Directrice des Systèmes d'information
- **Laurent LE GUEDART**, Ingénieur, Directeur des Travaux
- **Marthe BRETHE**, Attaché d'Administration
- **Jorge FERREIRA**, Adjoint des Cadres Hospitaliers

ARTICLE 3 : La présente délégation s'applique à la commande de fournitures, services et travaux mentionnés à l'article 1-E de l'arrêté de délégation de signature n° 2013 319 0008 du 15 novembre 2013 et conformément à l'arrêté n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directorial n° 2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou déconcentration des opérations de travaux.

ARTICLE 4 : L'arrêté de délégation de signature n° 2014248-0011 du 05/09/2014 est abrogé.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris ».

Fait à Paris, le 1^{er} février 2015


Serge MOREL



PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2015002-0006

signé par
Directeur du département de la recherche clinique et du développement
le 02 Janvier 2015

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté de délégation de signature du DRCD

**Arrêté n° 2015- 001 portant délégation de signature de la Directrice
du Département de la recherche clinique et du développement**

La Directrice du Département de la recherche clinique et du développement,

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1,
R. 6143-38, R. 6147-1, R. 6147-5 et R. 6147-10,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la
fonction publique hospitalière,

Vu la décision n° 2011-0053 DG du 9 mai 2011 modifiée fixant la liste des pôles d'intérêt
commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté n°2014357-0003 DG du 23 décembre 2014 modifiant l'arrêté n° 2011-0054 DG
du 9 mai 2011 portant désignation des directeurs de pôles d'intérêt commun de
l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté n° 2011 -071 DG du 9 mai 2011 relatif aux missions et à l'organisation du
Département de la recherche clinique et du développement,

Vu l'arrêté directorial n°2014357-0004 DG du 23 décembre 2014 modifiant l'arrêté n°
2013-318-0006 DG du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le directeur
général de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des
hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains
directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du Centre de compétences et de
services du système d'information « Patient »,

ARRETE :

Article 1 – Délégation de signature est donnée à Madame Elisabeth GUILLAUME,
directeur d'hôpital, à l'effet de signer au nom de la Directrice du Département de la
recherche clinique et du développement tous les actes, conventions et marchés
ressortissant des attributions du Chef du département de la recherche clinique et du
développement (DRCD) notamment en matière de gestion technico-réglementaire,
administrative, économique et financière des projets de recherche à promotion/gestion
Assistance publique – hôpitaux de Paris, à promotion académique et à promotion
industrielle, les conventions de collaboration, de partenariat, ainsi que les actes et
conventions relatifs à la protection et à la valorisation des innovations, créations, savoir-
faire et résultats de recherche des équipes de l'AP-HP, ou à son patrimoine immatériel.

Article 2 – Délégation de signature est donnée à Monsieur Serge BUREAU, responsable
du pôle promotion du DRCD, à l'effet de signer au nom de la Directrice du DRCD tous les
actes, courriers et documents en matière de gestion technico-réglementaire (incluant la
vigilance) et administrative des projets de recherche à promotion/gestion AP-HP, ainsi
que les courriers à destination des autorités des appels à projets ministériels.

En cas d'empêchement de Monsieur Serge BUREAU, délégation de signature est donnée à Madame Valérie ACAR, responsable de la vigilance, à l'effet de signer au nom de la Directrice du DRCD les documents en matière de vigilance des projets de recherche à promotion/gestion AP-HP.

Article 3 – Délégation de signature est donnée à Madame Lauren DEMERVILLE, responsable du pôle Affaires Générales, Partenariats et Expertises du DRCD, à l'effet de signer au nom de la Directrice du DRCD tous les actes, courriers et documents en matière de ressources biologiques à finalité scientifique, ainsi que les actes, courriers et documents en matière de gestion administrative et financière des projets de recherche financés par les programmes de la commission européenne.

Article 4 – Délégation de signature est donnée à Madame Florence GHRENASSIA, responsable de l'Office de Transfert de Technologies et des Partenariats Industriels, à l'effet de signer au nom de la Directrice du DRCD tous les actes, courriers et documents relatifs aux démarches de protection des innovations, créations, savoir-faire et résultats de recherche des équipes de l'AP-HP, ou à son patrimoine immatériel, auprès de tous les offices, registres et organismes nationaux et internationaux.

Article 5 – En cas d'empêchement de Madame Elisabeth GUILLAUME, délégation de signature est donnée à Monsieur Adrien LATIL, responsable de la gestion, à l'effet de signer au nom de la Directrice du DRCD tous les actes, appels de fonds, bilans financiers, décisions de reversement, de paiement, et courriers en matière de gestion financière des projets de recherche à promotion/gestion AP-HP, ainsi que les bons de commande d'un montant inférieur à 1500 euros hors taxes.

En cas d'empêchement de Madame Elisabeth GUILLAUME, délégation de signature est donnée à Madame Anne-Laure DENISOT, responsable de la cellule ressources humaines, à l'effet de signer au nom de la Directrice du DRCD tous les courriers et documents de correspondance avec le Centre de Gestion Commune Ressources Humaines PIC et Siège.

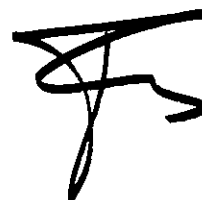
En cas d'empêchement de Madame Elisabeth GUILLAUME, délégation de signature est donnée à Madame Chantal LUCAS, Responsable du système d'information du DRCD, à l'effet de signer au nom de la Directrice du DRCD tous les bons de commande en matière informatique d'un montant inférieur à 1500 euros hors taxes.

Article 6 – Les titulaires de la présente délégation assurent la publicité des actes qu'ils ont signés en vertu de cette délégation, conformément à l'article R. 6143-38 susvisé du Code de la santé publique.

Article 7 – Cet arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France, de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de police de Paris.

Fait à Paris, le **02 JAN. 2015**

Florence FAVREL-FEUILLADE





PREFECTURE PARIS

Autre n °2015043-0004

signé par
Directeur, chargé de la direction spécialisée des finances publiques pour l' Assistance publique
- Hôpitaux de Paris

le 12 Février 2015

Direction spécialisée des Finances Publiques pour l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris

Délégation de pouvoirs n ° 01-2015 du 12
février 2015

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION SPECIALISEE DES FINANCES PUBLIQUES
POUR L'ASSISTANCE PUBLIQUE-HOPITAUX DE PARIS
3 avenue Victoria
75004 PARIS

DELEGATION DE POUVOIRS N°01 - 2015 du 12 février 2015

Le Directeur spécialisé des finances publiques pour l'Assistance publique-hôpitaux de Paris

Décide

Article 1 – Délégations générales

1) Délégations permanentes :

Reçoivent mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions de Directeur spécialisé des finances publiques pour l'Assistance publique hôpitaux de Paris, et de signer seuls ou concurremment avec moi-même tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, et notamment les déclarations de créances au passif des procédures collectives et les rejets de mandats ou demandes de mise en paiement de dépenses d'un montant supérieur à 200 000 euros :

Mme Sylvie FROMONTEIL	Administratrice des Finances Publiques Fondée de pouvoir	Direction
M. Eric NEXON	Administrateur des Finances Publiques adjoint Responsable : - de la Mission PGI - de la Mission de maîtrise des risques Chargé de mission spéciale : - du Département de la comptabilité - du Département des dépenses	Direction

2) Délégations en cas d'empêchement des délégataires généraux permanents (cf. §1 supra) et de moi-même :

Reçoivent les mêmes pouvoirs généraux, notamment celui de signer les actes relatifs aux déclarations de créances au passif des procédures collectives, à l'exception de l'octroi de délais de paiement relatifs à des dettes supérieures à 25 000 euros et du rejet de mandats ou de demandes de mise en paiement supérieurs à 200 000 euros, à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement à la fois de moi-même, de Mme FROMONTEIL et de M. NEXON sans toutefois que le non empêchement soit opposable aux tiers :

Mme Sandrine FABREGUES	Administratrice des Finances Publiques adjointe Directrice du service facturier	Service facturier
M. Jérôme CHASSAING	Inspecteur principal des Finances Publiques, Auditeur	Mission d'audit
Mme Isabelle OZIOL	Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques de classe normale Responsable de Pôle	Pôle des recettes diverses
M. Olivier LACZNY	Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques de classe normale Responsable de Pôle Chef de secteur par intérim	Pôle des organismes Secteur collectivités et étrangers
Mme Eliane WOLF	Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques de classe normale Responsable de Pôle	Pôle des particuliers
M. Philippe JASPIERRE	Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques de classe normale Responsable de Pôle	Pôle de gestion des moyens

Article 2 – Délégations particulières

Sans objet

Article 3 – Délégations spéciales

1) Reçoit délégation pour signer tous les documents d'usage courant dans la limite du service facturier de la DSFP-APHP :

Mme Sandrine FABREGUES	Administratrice des Finances Publiques adjointe Directrice du service facturier	Service Facturier
------------------------	--	-------------------

2) En l'absence de M. Jérôme CHASSAING, reçoit le pouvoir de signer toutes les opérations relatives aux activités du pôle d'audit de la DSFP-APHP :

M. Frédéric BOULEAU	Contrôleur des Finances Publiques	Audit
---------------------	-----------------------------------	-------

3) Reçoit le pouvoir de signer toutes les opérations d'usage courant dans la limite du service des Ressources humaines - formation professionnelle de la DSFP-APHP :

Mme Sylvie TSIANG	Inspectrice des Finances Publiques Chef du secteur	Ressources humaines formation professionnelle
-------------------	---	--

4) Reçoit délégation pour signer les demandes de devis et bons de commande à destination des entreprises, et pour certifier le service fait correspondant, ainsi que pour signer tous les autres documents d'usage courant dans la limite du service des Ressources budgétaires et logistiques de la DSFP-APHP :

Mme Jocelyne LAIN	Inspectrice des finances publiques Chef du secteur	Ressources budgétaires et logistiques
-------------------	---	--

5) Reçoivent délégation pour signer, seuls ou concurremment avec mes autres délégataires et moi-même, tous les documents d'usage courant dans la limite de leurs services respectifs indiqués ci-dessous, et notamment les ordres de paiement (y compris ceux payables dans divers départements et par les payeurs auprès des ambassades de France et à l'étranger, ou par l'administrateur général des finances publiques pour l'étranger) :

Mme Anne Sophie LECOMTE	Inspectrice des Finances Publiques Chef du secteur	Département de la comptabilité Comptabilité de l'AP- HP
Mme Eloïse LOUVET	Inspectrice des Finances Publiques Chef du secteur	Département de la comptabilité Excédents de versement

6) Reçoivent délégation pour signer, seuls ou concurremment avec mes autres délégataires et moi-même, tous les documents d'usage courant dans la limite de leurs services respectifs indiqués ci-dessous, et notamment les ordres de paiement et les actes relatifs aux déclarations de créances au passif des procédures collectives, à l'exception de l'octroi de délais de paiement relatifs à des dettes supérieures à 8 000 euros :

Mme Béatrice LARGILLIERE	Inspectrice des Finances Publiques Chef du secteur	Pôle des particuliers Centres de longs séjours
M. Briand NGUYEN	Inspecteur des Finances Publiques Chef du secteur	Fonctions support Expertise juridique
Mme Sandra LOYENET	Inspectrice des Finances Publiques Chef du secteur	Pôle des organismes Organismes tiers Payeurs
Mme Catherine GARCIA	Inspectrice des Finances Publiques Chef du secteur	Pôle des particuliers Médiation et accueil
M. François CANO	Inspecteur des Finances Publiques Chef du secteur	Pôle des particuliers Renseignements, poursuites et contentieux

7) Reçoivent délégation pour signer, seuls ou concurremment avec mes autres délégataires et moi-même, tous les documents d'usage courant dans la limite de leurs services respectifs indiqués ci-dessous, et notamment les ordres de paiement :

Mme Claire BASLE	Inspectrice des Finances Publiques	Fonctions support Contrôle de gestion
Mme Célia GUIOT	Inspectrice des Finances Publiques	Mission de maîtrise des risques
Mme Xuan LAM	Inspectrice des Finances Publiques	Mission de maîtrise des risques
Mme Karyne MOREAU	Inspectrice des Finances Publiques Chef du secteur	Département de la comptabilité Comptabilité de l'Etat et des Régies
Mme Elodie JANNOTY	Inspectrice des Finances Publiques Chef du secteur	Département des dépenses Règlement des dépenses

Mme Catherine BARRE	Inspectrice des Finances Publiques Chef du secteur	Département de la comptabilité Encaissement des recettes
---------------------	---	---

8) Reçoit délégation pour signer seule, ou concurremment avec mes autres délégataires et moi-même, tous les documents d'usage courant dans la limite de son service indiqué ci-dessous, et notamment les rejets de mandats ou demandes de mise en paiement et les rejets de paiement afférents aux traitements et salaires :

Mme Catherine FIAND	Inspectrice des Finances Publiques Chef du secteur	Département des dépenses Visa des dépenses de paye
---------------------	---	---

9) Reçoit délégation pour signer seule, ou concurremment avec mes autres délégataires et moi-même, tous les documents d'usage courant dans la limite de son service indiqué ci-dessous, à l'exclusion des rejets de mandats ou demandes de mise en paiement supérieurs à 200.000 euros :

Mme Elodie JANNOTY	Inspectrice des Finances Publiques Chef du secteur	Département des dépenses Visa des dépenses hors paye
--------------------	---	---

10) En cas d'absence de M. Eric NEXON, reçoivent délégation pour signer tous les documents d'usage courant dans la limite de leurs tâches respectives au sein de la mission PGI de la DSFP-APHP :

Mme Jeannine BON	Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques Hors classe Chargée de mission spéciale	Mission PGI
M. Jean Louis THEBAUD	Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques de classe normale Chargé de mission spéciale	Mission PGI
Mme Sandra LOYENET	Inspectrice des Finances Publiques Référente	Mission PGI
Mme Catherine FIAND	Inspectrice des Finances Publiques Référente	Mission PGI
Mme Géraldine SUSINI	Inspectrice des Finances Publiques Chargée de mission spéciale	Mission PGI
M. William RAPILLARD	Inspecteur des Finances Publiques Chargé de mission spéciale	Mission PGI
Mme Anne-Sophie LECOMTE	Inspectrice des Finances Publiques Référente	Mission PGI

M. Robert THIRIET	Inspecteur des Finances Publiques Chargé de mission spéciale	Mission PGI
M. Lahcène ZIDANE	Contrôleur des Finances Publiques	Mission PGI
M. Yann L'HARIDON	Contrôleur des Finances Publiques	Mission PGI
Mme Claire BOUTTELEGIER	Contrôleur principal des Finances Publiques	Mission PGI

11) Les huissiers des Finances Publiques dont les noms suivent, hors leur tâches d'exécution des poursuites, reçoivent délégation pour accorder des délais de paiement relatifs à des dettes inférieures à 1 500 euros, dans le cadre des procédures qu'ils conduisent :

Mme Alice LAFAYE	Huissière des Finances Publiques	Pôle des particuliers
Mme Aurore REIGNIER	Huissière des Finances Publiques	Pôle des particuliers
Mme Aurélia GIULIANI	Huissière des Finances Publiques	Pôle des particuliers
Mme Catherine LINTINGRE	Huissière des Finances Publiques	Pôle des particuliers
Mme Peggy ROUQUIER	Huissière des Finances Publiques	Pôle des particuliers
M. Daniel VERRIER	Huissier des Finances Publiques	Pôle des particuliers
M. Karim BOUCHEBEL	Huissier des Finances Publiques	Pôle des particuliers

12) En cas d'absence ou d'empêchement de son chef de service, reçoit délégation pour signer les bordereaux d'envoi et les courriers relatifs aux transferts entre comptes, les courriers relatifs aux propositions de placement et aux placements réalisés, ainsi que tous les documents d'usage courant dans la limite des activités de la subdivision comptabilité de l'Etat :

M. Antoni ROUGEAUX	Contrôleur des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Département de la comptabilité Comptabilité de l'Etat et des régions
--------------------	---	---

13) En cas d'absence ou d'empêchement de leurs chefs de service respectifs, reçoivent délégation pour signer tous les documents d'usage courant dans la limite de leurs secteurs respectifs, et notamment les déclarations de créances au passif des procédures collectives, à l'exception de l'octroi de délais de paiement relatifs à des dettes supérieures à 4 000 euros :

Mme Emmanuelle CAPEAU	Contrôleur des Finances Publiques Adjointe du chef de secteur	Pôle des particuliers Médiation et accueil
M. David TOLASSY	Contrôleur des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur pour la cellule des hébergés admis à l'aide sociale	Pôle des particuliers Centres de longs séjours
Mme Carine RAYMONDAUD	Contrôleur principal des Finances Publiques Adjointe du chef de secteur pour la cellule des hébergés payants	Pôle des particuliers Centres de longs séjours
Mme Annie MONNIER	Contrôleur principal des Finances Publiques Adjointe du chef de pôle	Pôle des recettes diverses
M. Eric MONNIER	Contrôleur principal des Finances Publiques	Pôle des organismes Collectivités et étrangers
M. Frédéric TREYT	Contrôleur Principal des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Pôle des organismes Organismes tiers payeurs

14) Reçoivent délégation pour signer, en cas d'absence ou d'empêchement de leurs chefs de services respectifs, tous les documents d'usage courant dans la limite de leurs secteurs respectifs suivants :

M. Thierry MARS	Contrôleur principal des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Pôle de gestion des moyens Ressources humaines formation Professionnelle
Mme Françoise MAILLARD	Contrôleur principal des Finances Publiques Adjointe du chef de secteur	Pôle de gestion des moyens Ressources humaines formation Professionnelle
Mme Christine GRENET	Contrôleur principal des Finances Publiques Adjointe du chef de secteur	Pôle de gestion des moyens Ressources humaines formation professionnelle
M. Steve KROMWELL	Contrôleur des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Département des dépenses Visa des dépenses hors paye
M. Fabrice NOCQUE	Contrôleur des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Département des dépenses Visa des dépenses hors paye

M. Pierre PAYNO	Contrôleur principal des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Département de la comptabilité Encaissement des recettes
Mme Anne-Marie BAULERET	Contrôleur principal des Finances Publiques Adjointe du chef de secteur	Département de la comptabilité Encaissement des recettes
M. Armand BOUTON	Contrôleur des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Département de la comptabilité Encaissement des recettes
Mme Marie Christine BLAIR	Contrôleur des Finances Publiques Adjointe du chef de secteur	Département des dépenses Visa des dépenses de paye
M. Dominique DELAHAYE	Contrôleur des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur en cas d'empêchement de Mme BLAIR	Département des dépenses Visa des dépenses de paye
M. Christophe PHILIPPE	Contrôleur des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Département des dépenses Règlement des dépenses

15) En cas d'absence ou d'empêchement de leurs chefs de service, reçoivent délégation pour signer les demandes de renseignements pour les excédents de versements, les bordereaux d'envoi (internes et externes), les demandes de mandatement à l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris, et les ordres de paiement :

M. Alexandre LANDEAU	Contrôleur Principal des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Département de la comptabilité Comptabilité de l'AP- HP
Mme Marthe GOUFANE	Contrôleur des Finances Publiques	Département de la comptabilité Excédents de versement

16) En cas d'absence ou d'empêchement de son chef de service, reçoit délégation pour signer tous les documents d'usage courant dans la limite des activités de la subdivision régies :

Mme Marie-Laure BOYER	Contrôleur principal des Finances Publiques Adjointe du chef de secteur	Département de la comptabilité Comptabilité de l'Etat et des régies
-----------------------	--	--

17) En cas d'empêchement ou d'absence de son chef de service, reçoit délégation pour signer les bordereaux d'envoi, les demandes de devis, tous les bons de commande à destination des entreprises, et pour certifier le service fait correspondant :

M. Patrick HIERRO	Contrôleur des Finances Publiques	Pôle de gestion des moyens
-------------------	-----------------------------------	----------------------------

18) En cas d'absence ou d'empêchement de son chef de service, reçoit délégation pour signer tous les documents d'usage courant dans la limite de son secteur, à l'exception des documents comptables, de tous effets postaux ou bancaires, des ordres de paiement et de l'octroi de délais de paiement relatifs à des dettes supérieures à 4.000 euros :

Mme Viviane DORMIOLA	Contrôleur des Finances Publiques	Pôle des particuliers Médiation et accueil
----------------------	-----------------------------------	---

19) En cas d'absence ou d'empêchement de son chef de service, reçoit délégation pour signer tous les documents d'usage courant dans la limite de son secteur, à l'exception des documents comptables, de tous effets postaux ou bancaires, des ordres de paiement et de l'octroi de délais de paiement relatifs à des dettes supérieures à 2.000 euros :

Mme Brigitte MOURIEZ SIMART	Contrôleur des Finances Publiques	Pôle des particuliers Médiation et accueil
-----------------------------	-----------------------------------	---

20) Reçoivent délégation pour habilitier, dans le respect du présent document, les personnels de la Direction Spécialisée à l'utilisation des progiciels SAP et HR Access :

Mme Claire BASLE	Inspectrice des finances publiques	Mission de maîtrise des risques
Mme Célia GUIOT	Inspectrice des finances publiques	Mission de maîtrise des risques
Mme Xuan LAM	Inspectrice des finances publiques	Mission de maîtrise des risques

21) En cas d'empêchement ou d'absence de leur chef de service, reçoivent délégation pour signer les déclarations de recettes effectuées à la caisse :

M. Laurent BURSZTYN	Agent d'administration des finances publiques Caissier	Département de la comptabilité Comptabilité de l'Etat et des régies
M. Jean-Christophe GAIQUI	Contrôleur des finances publiques Caissier remplaçant	Département de la comptabilité Comptabilité de l'Etat et des régies
Mme Martine BUISSON	Contrôleur des finances publiques Caissier remplaçant	Pôle de gestion des moyens Ressources humaines formation professionnelle
M. Charles PIEROTTI	Agent d'administration des finances publiques Caissier remplaçant	Pôle de gestion des moyens Ressources humaines formation professionnelle
Mme Diane BARRET	Agent d'administration des finances publiques Caissier remplaçant	Département de la comptabilité Comptabilité de l'Etat et des régies
Mme Martine HOLLEVILLE	Contrôleur des finances publiques Caissier remplaçant	Département de la comptabilité Comptabilité de l'Etat et des régies
M. Heu Siong	Agent d'administration des finances publiques Caissier remplaçant	Département de la comptabilité Comptabilité de l'Etat et des régies
M. Antoni ROUGEAUX	Contrôleur des finances publiques Caissier remplaçant	Département de la comptabilité Comptabilité de l'Etat et des régies

22) En cas d'empêchement ou d'absence de leur chef de service, reçoivent délégation pour signer les frais de déplacement dans l'application CHORUS-DT:

Mme Frédérique PALMISTE	Contrôleur des finances publiques	Pôle de gestion des moyens Ressources humaines formation professionnelle
Mme Florence FRAPPART	Contrôleur des finances publiques	Pôle de gestion des moyens Ressources humaines formation professionnelle
Mme Frédérique PIVET	Agent d'administration des finances publiques	Pôle de gestion des moyens Ressources humaines formation professionnelle
Mme Chloé THEVENON	Contrôleur des finances publiques	Pôle de gestion des moyens Ressources humaines formation professionnelle

Article 4

Les pouvoirs délégués dans le cadre de l'utilisation de certains logiciels de gestion relèvent de décisions distinctes de la présente, prises au titre des dispositifs d'habilitation relatifs aux différents systèmes automatisés de gestion.

Article 5

La mention « *en cas d'absence ou d'empêchement* » figurant dans les différents articles du présent document est une mesure d'ordre strictement interne, non opposable aux tiers.

Article 6

La présente délégation prend effet au 1er février 2015 et annule toutes celles qui ont été précédemment consenties.

Jean-Luc BRENNER

